



Exposition « Le Printemps de Clic-Clap »

11 - 12 avril 2026

Maison Communale Ti An Holl à Saint-Evarzec

Règlement

Article 1 : Conditions de participation

La participation à l'exposition est gratuite et ouverte à tous les **photographes amateurs**.
Les participants peuvent être de tout âge.

Si le participant est mineur, son représentant légal doit impérativement remplir le formulaire d'autorisation.

Les grilles de présentation des photos seront réservées en priorité pour l'exposition « Les Talents du Printemps ». Le nombre de participants à l'exposition « Le Printemps de Clic-Clap » pourra donc être limité par les organisateurs si le nombre d'œuvres proposées dépassent la capacité des grilles disponibles pour cette exposition.

COMMENT PARTICIPER ?

L'inscription est obligatoire. L'inscription peut se faire à titre individuel ou par l'intermédiaire d'un club. **Mais, un photographe ne peut en aucun cas être présenté par plusieurs clubs, ni exposer ses photos à titre individuel et au sein d'un club.**

Le nombre de grilles (1 face) est limité à 5 grilles par club et 2 grilles par exposant individuel (amateur) et sera modulable en fonction du nombre d'inscrits aux deux expositions.

L'inscription se fait par courriel à l'adresse suivante : printemps.de.clic.clap@gmail.com en précisant en objet « **Le Printemps de Clic-Clap** ».

Pour être valide, le dossier d'inscription devra comporter le bulletin d'inscription rempli intégralement et les photos en format numérique. **Chaque participant inscrit par l'intermédiaire d'un club doit également remplir un bulletin individuel d'inscription.** Le fichier de chaque photo sera au format JPEG, **taille maxi 5 Mo** et identifiée de la façon suivante : **dupond.paul01.jpg ; dupond.paul02.jpeg ; etc.** Les retouches sont autorisées.

L'inscription et l'envoi des photos seront acceptées par courriel jusqu'au **31 mars 2026 minuit**.

Pour des raisons d'organisation, les candidatures **hors délai** ne seront pas prises en compte.

Chaque photographie doit obligatoirement être conforme aux dispositions légales en vigueur.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas retenir les photos qui ne leur paraîtront pas conformes à l'esprit de l'exposition (moralité, ...).

Lorsque le dossier d'inscription est complet, l'organisateur envoie un message de confirmation en précisant la date de réception du dossier, et le nombre prévu de photos.

La participation à l'exposition des « **Le Printemps de Clic-Clap** » implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet, en toutes ses dispositions ainsi que ses avenants éventuels.

Si la personne participe également aux Talents , celle-ci devra impérativement adresser son inscription séparément (Un mail pour les Talents, un mail pour l'expo Le Printemps)

Article 2 : Organisation et présentation des photos

Les participants sont libres d'exposer le type de photographies qu'ils souhaitent, argentiques ou numériques.

Aucune carte de visite, aucun flyer ou autre signe ne devra figurer sur les grilles d'exposition ou photos – L'exposition étant un espace d'échanges et de convivialité.

Les organisateurs fournissent les grilles d'accrochage. Les grilles ont les dimensions suivantes : Hauteur : 2,00m ; Largeur : 1,20m. Les photographies auront un système d'accrochage compatible avec celui de l'organisateur (crochet).

L'emplacement des grilles attribuées aux clubs, et aux photographes individuels sera établi par l'organisateur.

Aucun format n'est imposé. Cependant, **aucun cadre ne doit dépasser les bords de la grille.**

L'organisateur veillera au respect de cette règle.

Chaque participant retenu se chargera du tirage de sa photo, de la présenter soit en cadre, soit en sous-verre, soit sur un support rigide, etc ...

Il procédera aussi à l'installation de ses photographies à l'emplacement prévu et à leur retrait sous sa seule responsabilité. L'installation se fera le samedi 11 avril 2026, de 8 heures 30 à 10 heures. Le démontage se fera le dimanche 12 avril 2026 après la remise des prix qui aura lieu à partir de 18 heures.

Cette exposition étant un espace d'échanges et de convivialité, nous souhaitons la présence des photographes participants la plus large possible pendant la durée de l'exposition. Chaque participant sera présent à la remise des prix, ou, à défaut, aura désigné auprès des organisateurs une personne pour le représenter.

Article 3 : Les Prix et remise des Prix

L'invité(e) d'honneur choisira au sein des photos exposées son coup de cœur afin de décerner le Prix de l'exposition « Le Printemps ce Clic-Clap »:

La remise des prix se fera le dimanche 12 avril 2026 à partir de 18 heures.

Article 4 : Droit d'auteur et de reproduction

En participant au « Printemps de Clic-Clap », le photographe certifie que les images qu'il présente sont ses œuvres originales et qu'il en est détenteur des droits. Il assume l'entière responsabilité du contenu de ses photographies (objets, lieux, personnes...) et dispose des autorisations nécessaires si besoin.

L'auteur d'une photographie présentée ou lauréate autorise le Groupe Images Clic Clap, organisateur de l'Exposition, à reproduire et à diffuser ses œuvres, sans modification, dans le seul cadre de la promotion de « Clic Clap ». Ceci inclut :

- la mise en ligne des photos sur le site www.cliclap.fr
- la publication des résultats sur internet et dans la presse.
- la promotion de l'Association et des expositions Photos « Le Printemps
-

Le Groupe Images Clic Clap, organisateur de l'Exposition, s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

Article 5 : Réclamations

La participation au « Printemps de Clic-Clap » implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si l'exposition était modifiée ou purement et simplement annulée.

Article 6 : Site internet Clic Clap

Le présent règlement est déposé sur le site internet Clic Clap : www.cliclap.fr

Article 7 : Informatique et libertés

Les informations nominatives communiquées par les participants sont indispensables aux organisateurs. Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations les concernant à l'adresse suivante : printemps.de.clic.clap@gmail.com

Pièces jointes (à remplir) :

. Bulletin individuel d'inscription

. Autorisation de participation par le représentant légal pour un mineur